

Un soldat et homme d'état du XVIIe siècle : Gabriel de Weiss de Schalen : seigneur de Mollens 1665-1674

Autor(en): **Maillefer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-15293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN SOLDAT ET HOMME D'ÉTAT

DU XVII^e SIÈCLE

GABRIEL DE WEISS DE SCHALEN

Seigneur de Mollens

1665-1674

Nous avons fait paraître l'année passée la première partie du journal de Gabriel de Weiss jusqu'en 1665. L'intérêt que nos lecteurs ont porté à cette publication nous engage à en donner ici la seconde partie, de 1665 à 1674. De Weiss après être entré au Grand et au Petit Conseil de Berne avait rempli plusieurs missions diplomatiques à Turin et ailleurs, avait commandé un régiment au service de Venise et avait enfin surveillé la construction de la forteresse d'Aarbourg.

I. — AFFAIRES DE SAVOIE ET DE GENÈVE.

« Après tant de missions et de voyages pénibles, et vu la diminution de ma fortune, j'espérais cette fois obtenir de l'Ours quelque chose de plus profitable, et comme cette année (1666) la place d'intendant des bâtiments (Bauherr) était vacante, j'attirai l'attention sur moi. Mais j'ai échoué : M. Samuel Fischer, ancien secrétaire des finances et bailli à Fraubrunnen, a mieux réussi (*hat besser das Feld beritten*) et m'a été préféré bien que plus jeune comme âge et comme services rendus. J'en fus chagriné et je crus que l'on me gratifiait uniquement de peine et de travail.

» Le 8 octobre 1666, à 6 heures, ma chère femme me donna un fils, nommé Sigismond. »

» A la fin de l'été 1666, un différend s'éleva entre le duc de Savoie et la Ville de Genève. Le baron de Greisy vint auprès des Confédérés en qualité d'ambassadeur et en passant à Berne, il remit un mémoire véhément contre la Ville de Genève. M. Charles de Bonstetten et moi furent chargés de conférer avec lui à ce sujet. Il donna toutefois à l'affaire une tournure si grave et d'une portée si grande que nous ne voulûmes pas entrer en matière avec lui ; il fut en conséquence entendu par le Conseil.

» Au commencement de décembre eut lieu à Aarau une diète des cantons évangéliques au sujet de cette affaire. Le dit ambassadeur, qui résidait à Lucerne, ayant exprimé le désir de s'entretenir de la chose avec moi et avec M. Hirzel, chancelier de la ville (de Zurich), je reçus l'ordre de me rendre à Aarau. Là nous avons reçu les instructions de MM. les députés des autres cantons ; le 11 nous nous sommes rendus à Lucerne à cheval et, après l'audience, nous sommes rentrés à Aarau le 14. Nous y avons fait rapport aux seigneurs députés précités ; le 15 nous sommes repartis et le 17 je suis rentré à Berne avec M. le banneret Frisching et M. le banneret d'Erlach. De nouvelles perspectives et de nouvelles prétentions, ainsi que le défaut de compétences accordées de part et d'autre, ont limité les négociations que nous y avons eues. »

Au commencement de 1667, Berne et Zurich décident d'envoyer une ambassade à Turin. De Weiss est désigné, mais il s'excuse, il se soucie peu de repasser pour la huitième fois les montagnes : « Mon excuse n'a servi de rien, on m'a au contraire confirmé dans ma mission. On alléguait poliment que j'étais mieux familiarisé avec de semblables voyages, avec les langues, avec la cour de Savoie, qu'aucun Bernois n'était plus considéré que moi à cette cour, qu'aucun

ne savait mieux y négocier. Et comme je prétextais aussi le mauvais état de ma santé, M. d'Erlach me dit tout net (*mit glatten Worten*) que c'était la première fois qu'il entendait que je pusse avoir peur de quelque chose, que le soldat ne demande pas s'il vivra ou s'il mourra, et que bien que ma vie lui fût chère et précieuse, il me verrait volontiers, en cas de péril pour l'Etat, au poste le plus dangereux. Je dus me rendre. Cependant, cette ambassade n'eut pas lieu pour plusieurs raisons nouvelles, ce dont je ne me suis pas peu réjoui. »

Le 19 février a lieu une diète des cantons évangéliques, à Aarau, « au sujet de cette fâcheuse affaire berno-savoyarde ». De Weiss est délégué avec le banneret Frisching, de là il est envoyé, avec Hirzel de Zurich, à Lucerne, auprès de l'ambassadeur de Savoie ; après avoir conféré aussi avec le Conseil de Lucerne, il est de retour à Aarau le 26 ; il en repart le dernier du mois et remplit une mission semblable auprès du gouvernement de Soleure.

Comme l'affaire paraissait vouloir mal tourner, de Weiss est délégué à Genève pour s'informer des moyens de défense de la place, pour visiter les bateaux de guerre, le tout en rapport avec les mesures à prendre dans le Pays de Vaud. Parti de Berne le 11 mars, il y rentre le 24 (1667).

Le 11 avril, nouvelle diète à Aarau, pour prendre connaissance de la mission d'un nouvel ambassadeur de Savoie, le chevalier Mallet, ministre du prince. De Weiss y est de nouveau délégué avec le banneret Frisching.

Le 2 juin, nouvelle conférence à laquelle assistent le général d'Erlach et de Weiss.

Enfin Genève se décide, « conformément au conseil ou bien plutôt à l'ordre du roi de France » à envoyer une ambassade à Turin. Hirzel et de Weiss sont envoyés à ce sujet à Lucerne auprès du baron de Greisy et du chevalier Mallet pour s'entendre au sujet de cette ambassade et pour

en rapporter les sauf-conduits nécessaires. Parti le 7 juin, il rentre à Berne le 12 : « Dans mon voyage de retour, je faillis périr en me précipitant d'un pont ; il ne m'en a coûté toutefois qu'une blessure et mon cher et superbe vieux cheval ; ce ne fut pas la faute de cette bonne bête, elle a été atteinte tout à fait inopinément par une grosse pièce de bois. »

1668. « Cette fâcheuse affaire de Genève a pris une telle tournure qu'elle aurait pu amener des complications dangereuses, c'est pourquoi, dans le but de prouver que l'on avait de la considération pour la ville de Genève et que l'on voulait prendre très sérieusement sa cause en main, les deux louables Etats de Berne et de Zurich ont trouvé bon de m'y déléguer en qualité de *résident*, avec mission d'observer d'un œil vigilant tous les événements, et, si le besoin était, de faire entrer dans la ville le secours du Pays de Vaud destiné à cela. Je devais, dans ce cas, prendre le commandement de ce corps ainsi que des autres troupes que Mes Gracieux Seigneurs destinaient à ce but. En conséquence, je partis de Berne... avec M. Béat-Louis Thormann, qui m'avait été adjoint comme secrétaire, deux valets de la ville de Berne et le mien propre, et le 12 je suis arrivé à Genève, où l'on nous témoigna d'une manière tout à fait flatteuse la joie générale que causait notre venue.

II. — G. DE WEISS BAILLI DE LAUSANNE.

« Pendant mon séjour à Genève, je fus nommé par Mes Gracieux Seigneurs et par 137 voix, bailli de Lausanne. J'avais pour concurrents M. Frédéric de Luternau, ancien bailli de Romainmôtier, et M. Vincent Stürler, ancien bailli de Morges. Le premier obtint 13 voix et le second 9. Ce fut certes un beau succès d'avoir obtenu le bailliage le plus en vue, sinon le plus profitable.

» De plusieurs côtés la fortune parut me sourire à cette

époque, et ce que j'avais commencé prit une tournure avantageuse et utile, qui parut venir d'en haut ; et vice-versa, ce qui aurait pu me nuire fut écarté. Je suis enclin à croire, comme nos anciens, à de bonnes et à de mauvaises périodes. Dans les premières, je fus plus actif, plus hardi dans mes entreprises ; dans les secondes, plus prudent, plus solitaire, et je m'enveloppai du manteau de la patience. Mais en tout temps et comme qu'il en aille, ce qui est préférable c'est d'être honnête et d'avoir Dieu avec soi ; ce qui n'arrive pas aujourd'hui arrive demain.

» Vendredi le 14 août 1668, je suis revenu de mon ambassade à Genève et rentré à Berne. Le 29 octobre, j'ai fait mon entrée à cheval à Lausanne et pris possession du bailliage qui m'était confié.

» Le 2 novembre, ma chère femme me donna de nouveau un fils... qui fut appelé Georges-Albert.

» En 1669, je reçus, conjointement avec noble Georges Steiger, de Morges, et M. Nicolas Stürler, bailli de Nyon, un ordre de Mes Gracieux Seigneurs, daté du 28 avril, nous chargeant de nous concerter avec l'Etat de Genève au sujet de la navigation sur le lac Léman. Nous nous sommes réunis à cet effet à Nyon. Mais le député de Genève a tout accepté seulement *ad referendum*, et le 9 septembre nous nous sommes de nouveau rassemblés à Nyon et avons traité l'affaire au contentement de l'autorité supérieure.

» Le 21 août, Mes Gracieux Seigneurs m'ont confié gracieusement le premier régiment romand... ce qui fait le troisième dont on m'a honoré... Avec les deux premiers, je ne me suis guère enrichi, on verra ce qu'il adviendra avec le troisième...

» Le 3 août 1670, lorsque M. l'ancien trésorier Steiger eut résigné ses fonctions de Haut commandant du Pays Romand, le Conseil m'a confié les fonctions intérimaires de Haut commandant... Une lettre, jointe à cette nomination,

m'invitait amicalement à considérer cette nomination comme un avant-coureur (*Vorbott*), sans qu'on me dît d'une façon positive de quoi ce message était l'avant-coureur.

» Lorsqu'en décembre 1670 il fut question d'un nouveau trésorier romand, j'ai essayé, sur le conseil de plusieurs de mes amis, de briguer cette fonction ; et tout d'abord les choses semblèrent vouloir s'arranger favorablement ; mais le parti adverse m'a battu avec mes propres armes. On vanta d'une façon tout à fait exagérée mes aptitudes guerrières et diplomatiques ; ma présence dans le Pays de Vaud était absolument indispensable, dans le voisinage de Genève et de la Savoie ; en outre la place de trésorier ne me conviendrait pas parce qu'il est difficile de s'absenter ou de se faire remplacer. Bref, je fus repoussé (*abgewiesen*) avec de magnifiques paroles et de belles espérances, et indirectement forcé d'abandonner mes prétentions en faveur de M. le banneret Wurstenberger.

» Lundi 21 août 1671, ma chère femme me donna de nouveau un fils qui fut baptisé le 8 septembre par M. Colli-net et fut appelé Lausanna-Frédéric. Les parrains furent *MM. les bourgmestre, trésorier, banneret et Conseil de cette ville*, en l'honneur desquels il reçut le nom de Lausanna. M. le bourgmestre Polier, un vieillard de quatre-vingts ans, le porta du Château à l'église. »

III. — GENÈVE. LE FORT DE BELLERIVE.

BOURGEOISIE D'HONNEUR.

« Vers cette époque (1671) et une année après, le duc de Savoie a construit une maison-forte et un port à Bellerive ; il a construit un vaisseau de guerre et d'autres vaisseaux à Thonon ; il a entrepris toutes sortes de choses désobligeantes, préjudiciables, onéreuses, qui ont causé à la Ville de Genève beaucoup de soucis. C'est pourquoi celle-ci a demandé à Mes Gracieux Seigneurs une conférence pour

discuter confidentiellement sur ces faits. Ceux-ci l'accordèrent d'autant plus volontiers que dans ces conjonctures il y allait aussi de l'intérêt de leur Pays Romand et qu'il en était parvenu des nouvelles assez menaçantes : en sorte que Mes Gracieux Seigneurs ont délégué à cet effet M. le général et banneret d'Erlach et ma modeste personne. Cette conférence eut lieu à Rolle le mardi 29 août. Genève y délégua M. le syndic Dupan l'aîné et M. le syndic Lullin.

» Mercredi le 27 septembre, mon jeune fils précité Laussanna-Frédéric a payé son tribut à la nature et échangé cette vie terrestre contre la vie éternelle. »

A propos d'un arbitrage relatif à des forêts et à des droits de pâture terminé en septembre 1671 au profit de la commune et de la seigneurie de Mollens, de Weiss rappelle que cinquante ans auparavant son père eut l'occasion de rendre service aux gens de cette localité et à ceux de Ballens, Bière, Gimel, Essertine, Châtel, etc., etc. En reconnaissance de quoi ces deux derniers villages lui ont conféré (le 6 septembre 1614) la bourgeoisie d'honneur.

IV. — EN RECONNAISSANCE A BELLERIVE.

« Vers 1672, le duc de Savoie fit passablement travailler aux constructions de Bellerive, et l'on apprit de divers côtés qu'il ne s'agissait pas seulement d'une maison-forte et de magasins, comme on l'avait prétendu, mais que cela devenait bel et bien une forteresse, qui pourrait être préjudiciable à la Ville de Genève et au Pays de Vaud. C'est pourquoi Mes Gracieux Seigneurs commencèrent à se demander comment prévenir ce préjudice. Mais comme ils voulaient préalablement se renseigner à fond sur cette affaire et sur la configuration des lieux, j'y fus délégué conjointement avec M. l'ingénieur Villading, pour prendre connaissance des lieux aussi secrètement que possible, pour observer tout

avec soin, pour dessiner des croquis afin de pouvoir rapporter à LL. EE. une relation aussi sûre (*zuverlässig*) que possible. Nous sommes en conséquence partis à cheval de Lausanne, le samedi 9 mars, nous sommes arrivés le dimanche à Genève, le lundi nous nous sommes rendus en bateau à Bellerive avec M. d'Ivoy, l'ingénieur de la Ville de Genève, et nous nous acquittâmes de notre mission. Tout en l'accomplissant nous faillîmes tomber dans l'embarras, grâce à l'imprudence d'un laquais qui nous servait en même temps de mesureur (*müsser*). Mais heureusement je remarquai quelque chose de suspect et, avant que l'on se fût informé davantage, nous étions déjà loin : nous n'avons rien perdu dans cette occurrence qu'un bon dîner.

V. — OFFRE D'UN RÉGIMENT AU SERVICE DE FRANCE.

1672. « Chacun sait que l'an passé le roi de France a demandé et obtenu de Berne un régiment. Lorsqu'il eut cette année commencé la guerre avec les Pays-Bas, ceux-ci ont aussi demandé une levée de 3600 hommes et envoyé ici dans ce but le comte de Dona. Mais il n'a rien pu obtenir et cela pour plusieurs raisons graves. Il m'avait aussi proposé et promis de me confier un régiment, comme on peut le voir par diverses lettres qu'il m'a adressées. » Mais le roi de France envoya aussitôt le commissaire Stouppa pour demander la levée d'un autre régiment. On l'offrit à de Weiss qui refusa. « Je n'ai jamais pu, dit-il, approuver par devers moi que des concitoyens et compatriotes pussent accepter du service chez deux puissances qui se font la guerre, et pussent s'exposer à combattre amis contre amis, parents contre parents, à devoir se réjouir des malheurs et de la mort les uns des autres ; c'est un reproche qu'on fait aux Suisses, et cela avec raison. J'ai néanmoins remercié M. Stopa (Stouppa) dans une lettre polie. Mais je n'ai pas,

comme quelques-uns de mes ennemis l'ont prétendu, élaboré pour lui et je ne lui ai pas conseillé un projet de capitulation militaire peu avantageux pour Berne, très avantageux pour les miens, et je ne lui ai pas davantage communiqué toutes les petites ficelles (*Kunstgriffe*) bernoises, ni signalé avec des remarques particulières chacun des premiers magistrats, de façon à lui faciliter son projet. Je le répète j'y tenais peu ou pas du tout, car j'avais déjà en mains une charge honorable et assez rémunératrice, j'avais beaucoup semé à Berne et encore peu récolté. Je devais aussi considérer mon âge, et réfléchir que je serais bientôt moins propre à figurer sur le champ de bataille qu'au sein des conseils, que j'avais acquis dans mon pays une considération flatteuse, (et cela je puis le dire, par de nobles moyens), qu'enfin je ne pouvais sans douleur quitter mes amis assez nombreux, ma chère femme et mes chers enfants. »

VI. — LE HAUT COMMANDEMENT DU PAYS DE VAUD

De Weiss remplissait depuis 1669 les fonctions de vice Haut commandant du Pays de Vaud. On le confirma de nouveau le 11 juillet 1671. Il essaya de refuser, craignant, dit-il, qu'on ne lui comptât trop cher cette faveur, mais il dut céder. Enfin, le 2 août, il fut nommé Haut Commandant par 47 voix sur 80. Il essaya de refuser, mais on le contraignit d'accepter cette charge « honorable il est vrai, mais vu la diminution de ma fortune et l'augmentation de ma famille, quelque chose de moins en vue et de plus profitable aurait mieux fait mon affaire, cependant cette fois encore on ne m'a pas ménagé les bonnes paroles et les belles perspectives. »

Berne, toujours inquiète au sujet des intentions savoyardes chargea son Haut Commandant d'établir un service de correspondance et de surveillance au delà de la frontière, et de préparer sans ostentation la défense éventuelle de Genève et

du Pays de Vaud. De Weiss y avait déjà songé et s'occupa de la chose. « Croirait-on, ajoute-t-il, que malgré mon expérience et mon érudition personnelle, rien ne m'a été plus utile à cet effet que les compte-rendus écrits des leçons que j'avais reçues dans ma première jeunesse des deux vieux amis de mon père, que celui-ci m'avait donnés, comme conseillers et comme surveillants ; ces derniers m'avaient également familiarisé avec quelques ouvrages qui m'ont été utiles toute ma vie. »

« J'avais aussi l'ordre de tenter tout mon possible pour faire traîner la chose en longueur dans l'espoir que... Ici, dit le copiste de ces mémoires, il manque quatre feuilles ou huit pages qui ont été arrachées parce que l'auteur craignait peut être d'avoir parlé trop librement d'affaires politiques secrètes... »

VII. — LA GUERRE FAILLIT ÉCLATER

« Le 11 juin 1674 a eu lieu ici, entre Berne et Genève, une conférence à laquelle furent délégués M. le banneret et général d'Erlach et moi. Genève y envoya M. Du Pan de Barrière et M. le syndic Lullin. Ils se plaignirent si amèrement des vexations et des injustices incessantes dont ils étaient l'objet que l'on estima devoir recourir aux représailles nécessaires, avec mesure cependant, pour prévenir seulement, si possible, le retour de pareilles attaques et pour montrer que l'on prenait sérieusement à cœur la défense de Genève, le tout cependant sous ratification de l'autorité supérieure.

» Mais la diète des cantons évangéliques trouva ces représailles prématurées, et l'on décida seulement de réitérer aux Genevois l'assurance que, en son temps, et lorsqu'une réelle nécessité l'exigerait, on se comporterait vis-à-vis d'eux en fidèles auxiliaires et alliés, mais que les choses n'en étaient pas encore arrivées au point que l'on ne pût encore les supporter sans danger et sans déshonneur, quelque désagréable

que cela pût être ; on devait aussi réfléchir au point de vue chrétien et humain à tous les maux (Ungemach), à tous les dérangements, à tous les frais qu'une guerre même la plus heureuse causait, en tous temps, aux pauvres sujets ; on aurait tôt fait de commencer une telle guerre mais on ne la terminerait pas quand on voudrait.

» En octobre, une nouvelle réunion avec les Genevois fut convoquée à Morges. Y furent délégués M. le trésorier Wurstemberger, M. Lienhart Engel, M. Vincent Stürler, tous membres du Conseil et moi. Les députés genevois, MM. Dupan et Lullin, apprirent avec déplaisir notre changement de front, et ils insistèrent opiniâtement pour qu'on en restât à la première décision prise, mais sans succès.

» En octobre 1674, mon successeur m'a remplacé dans mes fonctions de bailli de Lausanne et après un séjour de quelques semaines à Mont et à Mollens, pour régler nos affaires, nous rentrâmes heureusement à Berne. »

VIII. — DIVERS. MISSION EN BAVIÈRE. DIRECTION DES SELS

En 1675, De Weiss rentre au Conseil de guerre ; la même année, à Pâques, il rentre au Sénat.

« Cette même année, j'eus de nouveau des difficultés, de la peine et des frais à cause du droit de collature ou patronat d'église dans mes propriétés du pays de Nassau, parce que l'autorité ecclésiastique supérieure ne trouvait pas convenable qu'un protestant disposât de ces prébendes ; elle a émis le vœu que je vendisse les propriétés ou que je renonçasse à ce droit de collature. » — Toutes ces difficultés amenèrent effectivement de Weiss à vendre ses propriétés (1675).

» Vu les circonstances critiques de l'époque (1675), on craignit que l'on ne vînt à manquer de sel, ce qui aurait mis le pays dans l'embarras, causé un surcroît de dépenses et privé Mes Gracieux Seigneurs de leurs beaux revenus. Cela

les a obligés à conclure avec le prince électeur de Bavière un traité relatif à la fourniture du sel. Une ambassade devant être envoyée à cet effet à Munich, je fus chargé de cette mission malgré mes excuses et mes protestations. Je commençai ma mission le 23 août, et le mercredi 29 septembre j'étais de retour, l'ayant accomplie, grâce à Dieu, à mon honneur, à ma louange et pour le bien général. J'en fis rapport à Mes Gracieux Seigneurs à leur plus grand contentement. »

« 1676. Peu de temps après ma mission — en Bavière — M. l'avoyer d'Erlach a résigné ses fonctions de directeur des sels. Je pensai alors que, puisque j'avais réussi dans cette affaire au delà de toute espérance, on ne manquerait pas de m'attribuer cette succession. On me préféra cependant M. le banneret Kilchberger et on lui confia la dite direction.

IX. — NOUVELLE DÉCEPTION.

LA TRÉSORERIE DU PAYS ROMAND.

« En février 1677, M. le trésorier Wurstemberger, devant lequel je m'étais effacé précédemment, ayant résigné ses fonctions, j'espérais, puisqu'il n'y avait personne avant moi qui élevât des prétentions au poste de trésorier romand, obtenir ce poste. Mais M. Vincent Stürler, qui siégeait bien au-dessous de moi et qui était plus jeune a eu plus de chance et a obtenu ce poste en vue. Je m'en plaignis tout haut et amèrement, et assez peu modestement, au sein du Conseil, je demandai que l'on nommât quelqu'un qui eût rendu de plus grands services. On ne répondit rien, mais cette vivacité n'a guère aidé à ma bonne cause. Cependant, pour m'ama-douer et parce que le public considérait aussi cette nomination comme injuste, on me fit dire par dessous main que l'on rendait toute justice à mes services, mais que la majorité avait pour principe de donner la préférence aux familles les plus anciennes et les plus nombreuses, pour remplir certaines

hautes charges, que j'avais déjà, pour ma part, rempli plusieurs charges et des plus honorables et que, quand à celles qui rapportent, l'on était encore toujours disposé à m'attribuer quelque chose d'important, qu'enfin mes bons et loyaux services seraient comptés à mes descendants, etc., etc. Mes descendants devront donc apprendre cela. En attendant je continuai à murmurer et je songeais que, jusque-là, j'avais été assez débonnaire en me chargeant de tant d'affaires onéreuses ; je songeais surtout que j'avais sacrifié une partie considérable de mon avoir dans le poste de Haut Commandant du Pays de Vaud, sans autre compensation que de belles paroles... Le plus fâcheux encore dans tout cela, c'est que l'on chercha, comme d'habitude, à me calomnier, ce que je n'ai appris que beaucoup plus tard. Cependant, je me repens d'avoir écrit ci-dessus quelques paroles trop vives ; pour parler avec moins de colère et de mécontentement, il faut cependant reconnaître que les Bernois en général sont des magistrats honnêtes, justes, fidèles à leurs promesses, et, quand cela ne touche pas de trop près à la parenté, ils savent assez bien apprécier et employer chacun dans le poste où il peut être le plus utile. »

X. — LA PLACE DE BANNERET DES BOULANGERS.

« A Pâques 1677, il fut de nouveau question du banneret des boulangers, parce que les fonctions de M. le banneret de Graffenried étaient expirées, et je crus que cette fois le poste ne me manquerait pas. Mais M. l'ancien trésorier Wurstemberger précité est revenu sur le tapis. On nous convoqua à une entrevue dans la maison de M. l'avoyer d'Erlach, et on me prit à partie et l'on me représenta que si ni l'un ni l'autre ne voulait céder un troisième l'emporterait, et d'autres choses encore, de sorte que je renonçai à mes prétentions et cédaï de nouveau le pas à M. l'ancien trésorier Wurstemberger. De l'avis de mes meilleurs amis, je n'ai

pas agi, dans cette occasion, de la façon la plus avisée, car bien que mon concurrent me fût de beaucoup supérieur par la parenté, il était loin d'avoir rendu autant de services que moi, et il avait déjà reçu des récompenses considérables et profitables.

Cette petite injustice inspire à M. de Weiss une prédiction que l'avenir a surabondamment réalisée : « L'esprit de famille exagéré et le trop grand souci de la parenté (*die allzu grosse verwandschaftliche Anhänglichkeit*) précipitera tôt ou tard la bonne ville de Berne, bien que les circonstances extérieures favorisent son maintien, et bien que, sous beaucoup d'autres rapports, on ait bâti l'édifice sur le fondement le plus solide, à savoir sur le rocher de la justice et de la bonté.

XI. — LA DIRECTION DES SELS.

« Au printemps 1678, M. le banneret Willading a fini également ses jours en qualité de directeur des sels, et comme il s'agissait d'un successeur, je rappelai à ceux qui m'avaient fait tant de promesses lorsque j'avais cédé le pas, et je les priai de ne pas m'oublier. J'obtins, il est vrai, la place, mais avec peine, car M. le banneret Engel avait aussi posé fermement sa candidature, si bien que j'enlevai la position à une seule voix de majorité ; j'eus en effet 54 voix et lui 53. Le crédit diminue avec l'âge : un proverbe bernois dit que l'on a moins à attendre du soleil couchant que du soleil levant. Le zèle, l'activité et les forces diminuent aussi, et bien que tout cela soit remplacé assez abondamment par plus d'expérience et par l'apaisement des passions, en particulier de la fatale vanité, il y a des époques, j'en ai fait moi-même l'expérience, où, pour des raisons de santé, on ne peut travailler que peu ou pas du tout, et, quand on manque de mémoire, on est obligé de rechercher péniblement les faits, les ordonnances et le reste, toutes choses que l'on avait auparavant présentes à l'esprit et sous la main. Et

cependant l'histoire a démontré depuis longtemps qu'un conseil où les plus vieux conservent la haute main gouvernera d'une manière plus sage, plus prudente, plus modérée et plus durable. Quoi qu'il en soit, qu'y a-t-il à faire personnellement quand on s'approche de la tombe : supporter patiemment ce qui ne peut être évité, se hâter de faire le plus de bien possible, se détacher peu à peu du monde de ses défauts et de ses vanités, et en fin de compte de placer son espoir en Dieu et en une vie meilleure. Heureux celui qui n'a à se reprocher que des faiblesses et non des crimes, heureux celui qui peut croire que la somme de ses bonnes actions dépasse celle des mauvaises et fera pencher en sa faveur la balance du vrai mérite. Bénie soit notre bonne patrie, bénis soient mes chers descendants. »

XII. — CONCLUSION.

Ici se terminent, avec l'année 1678, les mémoires du colonel Gabriel de Weiss. Lui-même mourut six ans plus tard, le dimanche 13 janvier 1684, à l'âge de 71 ans. Ses mémoires jettent un jour curieux sur le ménage intime des Gracieux Seigneurs de Berne, mais surtout leur lecture laisse l'impression que leur auteur fut le type d'un bon patricien bernois. On peut lui appliquer, de la façon la plus complète et sans la moindre arrière-pensée, l'épithète qu'il se plaît si souvent à donner à ses concitoyens ; il était dans toute l'acception du terme « ein guter, biederer, wackerer Mann », un bon, un brave, un vaillant homme.

Paul MAILLEFER.
